NAVIGUER L'ESPRIT LÉGER

# Caution et rachat de caution

Au départ, une caution est **simplement bloquée sur votre carte bancaire** : elle n'est pas débitée. Son montant dépend du bateau et correspond au **maximum que vous pourriez avoir à payer** en cas de dommage, sur votre bateau ou celui d'un tiers. L'option Bronze est incluse dans toute location ; Silver et Gold réduisent ou suppriment votre franchise.

## TROIS FORMULES AU CHOIX

INCLUSE

### Bronze

**0 €**

comprise dans la location

Caution bloquée
**2 500 € à 4 500 €**

Franchise maximale
**2 500 € à 4 500 €**

RACHAT PARTIEL

### Silver

**140 € à 190 €**

forfait non remboursable

Caution bloquée
**400 € à 1 250 €**

Franchise maximale
**400 € à 1 250 €**

ZÉRO FRANCHISE

### Gold

**240 € à 350 €**

forfait non remboursable

Caution bloquée
**600 €**

Franchise maximale
**0 €**

hors exclusions d'assurance : les 600 € peuvent alors être prélevés en tout ou partie

*Zéro franchise pour naviguer l'esprit léger !*

## BON À SAVOIR

**En toute flexibilité**

Souscrivez ou modifiez votre formule **jusqu'au jour du départ**, directement auprès de votre base d'embarquement.

**Sur nos bases Riverly**

Formules disponibles sur **l'ensemble des bases Riverly en propre**. Des conditions spécifiques peuvent s'appliquer sur les bases partenaires.

**Exclusions**

Les garanties ne couvrent pas les **exclusions prévues au contrat**, notamment la négligence grave ou le non-respect des règles de navigation (voir au verso).

## EXCLUSIONS DES GARANTIES D'ASSURANCE

Ces situations ne sont **jamais couvertes**, ni par l'assurance du bateau, ni par le rachat de caution. En cas de dommage au bateau loué, à un tiers ou à un ouvrage dans l'un de ces cas, le locataire reste financièrement responsable et doit s'acquitter du montant des dégâts.

- Manquement aux règles de navigation (hors des zones autorisées, de nuit, par vent supérieur à 3 Beaufort… liste non exhaustive)
- Violation des arrêts, restrictions de navigation et instructions données par nos équipes
- Conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants ou de substances, même médicamenteuses, affectant la conscience ou la capacité à réagir
- Déclaration mensongère
- Dommages volontaires au bateau et tout acte malveillant commis par ou avec la complicité d'une personne embarquée
- Utilisation délictueuse ou inappropriée du bateau, de ses équipements ou annexes
- Utilisation du bateau à d'autres fins que sa destination d'agrément personnel
- Dépassement du nombre de passagers autorisé par le loueur
- Dommages causés au bimini ou au cabriolet (toile et/ou arceau)
- Dommages causés au(x) balcon(s)
- Dommages et frais liés à un échouage (ex. : remorquage du bateau)
- Frais d'abandon du bateau
- Retard dans la restitution du bateau
- Intervention suite à des toilettes bouchées par l'équipage
- Perte, vol ou détérioration des vélos de location ou de tout équipement optionnel loué avec le bateau (barbecue, boîtier wifi, etc.)

Les locataires, leurs effets personnels et leur propre responsabilité civile **ne sont pas couverts** par l'assurance du bateau.

Quelle que soit l'option choisie, en cas d'accident, vous devrez **remplir une déclaration de sinistre** et informer votre base de départ dès l'événement. Des frais pourront être facturés en cas de refus.

## CONDITIONS DE DÉPÔT DE CAUTION

**Obligatoire**
Pas de caution, pas de bateau.

**Provision**
Prévoyez la somme nécessaire sur votre compte le jour de l'embarquement.

**Carte bancaire**
Visa ou Mastercard uniquement (ni Amex, ni Maestro, ni autre).

**Ni chèque ni espèces**
Aucun dépôt de caution par ces moyens.

**Restitution**
Sous 30 jours après le retour au port, pas forcément le jour même.